

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2530

11 octobre 2012

SOMMAIRE

Accuracy Worldwide S.Coop.SA	121431	Flaskamp Invest S.A.	121414
Ados S.A.	121432	HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l.	121421
Alaneda S.A.	121432	HEDF II Spain 2 S.à r.l.	121419
Alcove Europe One S.à r.l.	121430	Hess Collection S.A.	121418
Alcove Europe Three S.à r.l.	121430	Hess Holding S.A.	121417
Alcove Europe Two S.à r.l.	121431	Jattis 1 S.A.	121411
Alder Consultancy S.à r.l.	121431	Küchen Holding Luxembourg S.à r.l.	121434
Altex Diffusion S.à r.l.	121433	La Main Qui Soigne A.s.b.l.	121408
Amazon Payments Europe S.C.A.	121403	LaSalle UK Ventures Property 3	121415
Ardec S.A.	121433	Luxcom Mallorca S.à r.l.	121436
Arte Divani S.à r.l.	121433	Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l.	121431
Aventure Holding S.A.	121434	Mediflex S.à r.l.	121436
Bioland S.A.	121434	Mister Gold Development Europe Sàrl ..	121401
Boucherie Krack S.à r.l.	121435	Munsee S.A.	121440
Brabant S.A.	121435	Mysama S.à r.l.	121440
Brasserie de l'Etoile S.à r.l.	121435	NCR International & Co Luxembourg SNC	
CALOOCAN Spf S.A.	121440	121394
Campia Management S.A.	121432	Nervis S.A.	121411
CAST-Partners Two S.à r.l.	121436	Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A.	121433
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	121413	Petrolvilla International S.A.	121410
Centerra Luxembourg (III) S.à r.l.	121436	Santander European Investments Lux S.à	
Centerra Luxembourg (II) S.à r.l.	121435	r.l.	121405
Cologne Spf S.A.	121440	SF (Lux) Sicav 1	121413
Colomis S.A.	121412	SF (Lux) SICAV 2	121414
DHC Luxembourg V S.à r.l.	121437	Sodexim S.A.	121424
Eudemis S.A.	121412	World Motor Holdings II S. à r.l.	121427

NCR International & Co Luxembourg SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.443.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

1) Radiant Systems International 2 SNC, a general corporate partnership (société en nom collectif), established and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135071, and

2) NCR International, Inc., a company incorporated and validly existing under the laws of the state of the Delaware, United-States of America, having its principal address at 3097 Satellite Boulevard, Duluth, Georgia 30096, United-States of America and registered with the Secretary of State of the Delaware, Division of Corporations, under the control number 0900968,

both here represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, having his professional address at 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on the twenty-fourth of August 2012.

The said powers of attorney, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a general corporate partnership (société en nom collectif) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a general corporate partnership (société en nom collectif) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the «Partnership»).

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership's name is "NCR International & Co Luxembourg SNC".

Art. 3. Purpose. The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any partnership or entity which form part of the same group of companies as the Partnership or is affiliated in any way with the Partnership, including companies or entities in which the Partnership has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Partnership may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by means of a decision of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

The Partnership may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Partnership interests

Art. 6. Partnership Capital. The partnership capital is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) partnership interests with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, fully paid-up.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

Art. 7. Voting Rights. Each partnership interest is entitled to an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to such partner's ownership of partnership interests.

Art. 8. Indivisibility of partnership interests. Towards the Partnership, the partnership interests are indivisible and the Partnership will recognize only one owner per partnership interest.

Art. 9. Transfer of partnership interests. Partnership interests are non-transferable unless all the partners have unanimously agreed to that transfer.

The ownership of partnership interests, their transfer, and the creation of security interests on the partnership interests are recorded in a register of partnership interests kept at the registered office of the partnership.

The transfer of partnership interests and the creation of security interests over partnership interests become effective towards the partnership and third parties in accordance with the forms of article 1690 of the Civil Code. Any transfer of partnership interests, and the creation or release of security interests over partnership interests shall be recorded in the register of partnership interests of the Partnership.

Entries in the register of partnership interests are signed by any manager of the partnership.

Art. 10. Redemption of partnership interests. The Partnership shall be able to redeem its own partnership interests under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed partnership interest, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed partnership interests as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the partnership interests to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the partners taken unanimously;

- the redeemed partnership interests shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Partnership may be managed by one or several managers.

The manager(s) shall be appointed by resolution of general meeting of partners taken unanimously, failing which any and all partners shall be deemed to be managers of the Partnership.

The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner as for their appointment.

Where more than one manager is appointed, the Partnership shall be managed by a board of managers.

Managers may be freely removed by resolution of the general meeting of partners, except where the manager is a partner, in which case the removal shall be justified by a fair ground.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Partnership shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be partner(s) or manager(s) of the Partnership. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of the managers. Where the Partnership is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or partner of the Partnership and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 48 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least two managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Partnership by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Partnership; as a representative of the Partnership he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. Liability of the partners. In accordance with article 14 of the Law and under the prerequisite of article 152 of the Law, the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

Title IV - General meetings

Art. 16. General meetings - Proceedings - Vote. General meetings of partners are convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the partners of the Partnership.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each partner at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the partners are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such partner's proxy, which person needs not be partner of the Partnership.

Resolutions of the general meetings of partners are validly taken when adopted by the unanimous affirmative vote of the partners, all present or represented.

Partners resolutions can validly be taken in writing, at the same majority as the one provided for general meetings, provided that each partner receive prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Partnership starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2012.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the partners.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the partners, represents the net profit of the Partnership.

The net profit shall be allocated by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously resolving to distribute it proportionally to the partnership interests they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim distribution. Notwithstanding the above provision, the board of managers or the sole manager, as the case may be, may decide to proceed to interim distributions before the end of the current financial year.

Art. 21. Audit. Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners. The general meeting of partners may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Partnership shall be unanimously resolved by the general meeting of partners.

The Partnership shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any partner.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Partnership will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of partners by a resolution taken unanimously, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Partnership will be allocated to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

Subscription - Payment

All the fifteen thousand (15,000) partnership interests representing the entire capital of the Partnership, have been entirely subscribed as follows:

- fourteen thousand nine hundred and ninety-nine (14,999) partnership interests representing ninety-nine percent and ninety-nine (99,99%) of the Partnership capital subscribed by Radiant Systems International 2 SNC, prenamed, by a payment in cash of an amount of fourteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 14,999.-), and
- one (1) partnership interest representing zero percent zero one (0,01%) of the Partnership capital subscribed by NCR International, Inc., prenamed, by a payment in cash of an amount of one United States Dollar (USD 1.-).

Therefore the total amount of fifteen United States Dollars (USD 15,000.-) is as now at the disposal of the Partnership, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the partners representing the entirety of the partnership capital passed the following resolutions:

- 1) - Radiant Systems International 2 SNC, prenamed, and
- NCR International, Inc., prenamed.
are each appointed as a manager for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Partnership shall be established at 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand - Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) Radiant Systems International 2 SNC, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135071, et

2) NCR International, Inc., une société constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3097 Satellite Boulevard, Duluth, Georgia 30096, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 0900968,

les deux ici représentées par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du vingt-quatre août 2012.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société en nom collectif qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Raison sociale - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la présente une société en nom collectif régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Raison Sociale. La raison sociale de la Société est "NCR International & Co Luxembourg SNC".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, acquérir, et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts d'intérêts

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à quinze mille Dollars américains (15.000.00 USD), divisé en quinze mille (15.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part d'intérêt confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts d'intérêts qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts d'intérêts. A l'égard de la Société, les parts d'intérêts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part d'intérêt.

Art. 9. Transfert des parts d'intérêts. Les parts d'intérêt de la société sont non transférables à moins que les associés n'aient unanimement autorisé ce transfert.

La propriété des parts d'intérêts, leur transfert, et la création de sûretés sur les parts d'intérêts sont enregistrés dans un registre des parts d'intérêts conservé au siège social de la société.

Le transfert des parts d'intérêts et la création de sûretés sur les parts d'intérêts prennent effet envers la société et les tiers conformément aux formalités de l'article 1690 du Code Civil. Tout transfert de parts d'intérêts, et la création ou mainlevée de sûretés sur les parts d'intérêts seront enregistrés dans le registre de parts d'intérêts de la société.

Les entrées dans le registre des parts d'intérêts sont signées par tout gérant de la société.

Art. 10. Rachat des parts d'intérêts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts intérêts conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chacune des parts d'intérêts rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts d'intérêts rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des parts d'intérêts à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité;

- les parts d'intérêts rachetés seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants.

Le(s) gérant(s) sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité, à défaut les associés seront réputés être gérants de la Société.

La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués librement par résolution de l'assemblée générale des associés, à l'exception des gérants-associés dont la révocation doit être fondée sur de justes motifs.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ou les Statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 48 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment.

Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins deux gérants sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant, agissant en cette qualité, ne contracte d'obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Responsabilité des associés. Conformément à l'article 14 de la Loi et au prérequis de l'article 152 de la Loi, les associés sont indéfiniment et solidairement responsables à l'égard des tiers de l'ensemble des dettes de la Société.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 16. Assemblées générales - Procédure - Vote. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant unique ou par le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, elles sont convoquées par les associés de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote unanime de tous les associés présents ou représentés.

Les résolutions des associés peuvent être valablement prises par écrit à la même majorité que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu préalablement à son vote écrit et par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis aux associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net est affecté par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité et décidant de son report à nouveau, de son allocation à une réserve distribuable ou de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Art. 20. Distributions intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de procéder à une ou à des distribution(s) intérimaire(s) avant la clôture de l'exercice social en cours.

Art. 21. Audit. Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont remplies, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société ne peut être décidée que par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés par une résolution prise à l'unanimité, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des quinze mille (15.000) parts d'intérêts représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite comme suit:

- quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) parts d'intérêts représentant quatre-vingt-dix-neuf pourcent et quatre-vingt-dix-neuf (99,99%) du capital social de la Société ont été souscrites par Radiant Systems International 2 SNC, prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains (14.999,00 USD); et

- une (1) part d'intérêt représentant zéro pourcent zéro et un (0,01%) du capital social de la Société a été souscrite par NCR International, Inc., prénommée, par paiement en numéraire d'un montant d'un Dollar américain (1,00 USD).

Le montant de quinze mille Dollars américains (15.000,00 USD) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- 1) - Radiant Systems International 2 SNC, prénommée, et
- NCR International, Inc., prénommée,
sont chacun nommés gérant pour une période indéterminée; et
- 2) Le siège social de la Société est établi 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. LOESCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41238. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119254/375.

(120161456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Mister Gold Development Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.446.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

le douze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Monsieur Gilles REBIBO, administrateur de société, demeurant au 5, Parc de Lattre de Tassigny, F-92400 Courbevoie, ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 10 septembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «MISTER GOLD DEVELOPMENT EUROPE SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Gilles REBIBO, prénommé, en sa qualité de seul et unique associé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Gilles REBIBO, administrateur de société, né le 25 juin 1957 à Juvisy-sur-Orge, demeurant au 5, Parc de Lattre de Tassigny, F-92400 Courbevoie;

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11910. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012119240/108.

(120161519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Amazon Payments Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 153.265.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Amazon Payments Europe S.C.A.", a Luxembourg "société en commandite par actions", having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.265, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 15 April 2010 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1461 dated 16 July 2010, and lastly amended by a deed enacted on 14 December 2010 by the undersigned notary and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 436 dated 7 March 2011 (the "Articles").

The meeting is chaired by Flora Gibert notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 15,998 (fifteen thousand nine hundred ninety-eight) A shares and 2 (two) B shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the second paragraph of article 10 of the Company's articles of association to provide that the general manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to two or more representatives; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to amend the second paragraph of article 10 of the articles of association of the Company, the other paragraphs remaining unchanged, so as to read henceforth as follows:

" **Art. 10.** The General Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to two or more officers, executives, employees or other persons who may but need not be Shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the General Manager."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Amazon Payments Europe S.C.A.", une "société en commandite par actions" luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153.265 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger le 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1461 du 16 juillet 2010 et modifié dernièrement par acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 7 mars 2011 (les «Statuts»). L'assemblée a été présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec cet acte.

II.- Comme il ressort de la liste de présence, les 15,998 (quinze mille neuf cents quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie A et les 2 (deux) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la modification du deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts de la société afin de prévoir que l'associé commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à deux ou plusieurs représentants; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de les actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé unanimement de modifier le second paragraphe de l'article 10 des Statuts, les autres restants inchangés, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à deux ou plus fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents choisis par le Gérant.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 1.200,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012118903/115.

(120161517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.060.859,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

In the year two thousand and twelve on the twelfth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Santander European Investments Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 29 October 2007, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.110 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2758, page 132352 dated 29 November 2007, and have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 21 November 2011, published in the Memorial under number 29, dated 4 January 2012 (the "Company").

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84928035 ("Cataluña"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 11 September 2012, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Real Estate Investment Society 1 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84927250 ("Society 1"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 11 September 2012, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

Real Estate Investment Society 2 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84925288 ("Society 2"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 11 September 2012, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand Euro), in order to bring it from its amount of EUR 49,760,859.- (forty-nine million seven hundred and sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euro to EUR 47,060,859 (forty-seven million sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euro) by the cancellation of 2,700,000 (two million seven hundred thousand) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), and proportionally between the shareholders of the Company as follows:

- 900,000 (nine hundred thousand) shares of Cataluña to be cancelled;
- 900,000 (nine hundred thousand) shares of Society 1 to be cancelled; and
- 900,000 (nine hundred thousand) shares of Society 2 to be cancelled.

The Cancellation Amount shall be reimbursed to the shareholders of the Company proportionally to the number of shares cancelled to each shareholder.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation accordingly, which shall read as follows:

" Art. 5.

Art. 5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 47,060,859 (forty-seven million sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euro) represented by 47,060,859 (forty-seven million sixty thousand eight hundred and fifty-nine) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the «Shares») The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, she signed this deed together with the Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Santander European Investments Lux S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié du 29 octobre 2007, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.310 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2758, page 132352, daté du 29 novembre 2007, et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 21 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 29, daté du 4 janvier 2012.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84928035 ("Cataluña"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 septembre 2012, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Real Estate Investment Society 1 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84927250 ("Society 1"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 septembre 2012, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui; et

Real Estate Investment Society 2 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84925288 ("Society 2"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 septembre 2012, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille Euros) afin de le porter de son montant de EUR 49.760.859,- (quarante-neuf millions sept cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) à EUR 47.060.859,- (quarante-sept millions soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) par l'annulation de 2.700.000 (deux millions sept cent mille) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et ce proportionnellement entre les associés de la Société comme suit

- 900.000 (neuf cent mille) parts sociales de Cataluña devant être annulées;
- 900.000 (neuf cent mille) parts sociales de Society 1 devant être annulées; et
- 900.000 (neuf cent mille) parts sociales de Society 2 devant être annulées.

Le Montant d'Annulation sera remboursé aux associés de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales annulées à chacun d'entre eux.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence, lequel se lira désormais comme suit:

5.1. "Le capital social souscrit est fixé à EUR 47.060.859,- (quarante-sept millions soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) représenté par 47.060.859,- (quarante-sept millions soixante mille huit cent cinquante-neuf) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»"

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu au comparant, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé cet acte ensemble avec le Notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé). I. Thill.

Référence de publication: 2012119316/147.

(120161487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

La Main Qui Soigne A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 9, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 9.273.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame YASHIMA Ngoy, sans profession, née le 10/08/1973, demeurant à 13009 Marseille, 19, boulevard des 2 Canards

2. Monsieur Guy MUTAMBA, Kinésithérapeute, né le 04/10/1964, demeurant à 13009 Marseille, 19, boulevard des 2 Canards

3. Monsieur Sylvain MUKADI, Indépendant (Commerçant), né le 11/01/1965 demeurant à 1338 Luxembourg, 23, rue du Cimetière

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de LA MAIN QUI SOIGNE A.S.B.L

Art. 2. L'implantation de cabinets de Kinésithérapie au Grand-Duché de Luxembourg, destiné à garantir à tous l'accès aux soins thérapeutiques,

La dispensation d'une formation pratique à destination de nouveaux praticiens issus de la Grande Région,

La formation ainsi que le transfert de connaissances à destination de praticiens issus du Tiers Monde, en collaboration avec les instances dirigeantes officielles

Ainsi que toute activité liée de près ou de loin à la Kinésithérapie susceptible de soutenir les actions de l'association.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 9, rue du Cimetière. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 6 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe du Président et d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119179/95.

(120161479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Petrolvilla International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.519.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société par actions de droit italien dénommée «PVB POWER S.P.A.», ayant son siège social à I-38121 Trento, (Italie), 3, rue Ernesto Sestan, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Trento (Italie) sous le numéro fiscal et numéro d'enregistrement 01272340223, ainsi que sous le numéro 126947 dans le Registre Economique et administratif,

ici représentée par Monsieur Sergio BORTOLOTTI, demeurant Localité Lama numéro 28, I-38060 Villa Lagarina (Trento, Italie), agissant:

a) en son nom personnel et

b) en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Renzo BORTOLOTTI, demeurant Via Caduti numéro 21/b, I-38057 Pergine Valsugana (Trento, Italie),

en vertu d'une procuration datée du 4 septembre 2012.

Les deux mandataires prénommés agissant en leurs qualités d'administrateurs de la susdite société italienne dénommée «PVB POWER S.P.A.» investis de l'autorité la plus large, approprié et légitime, à représenter la société, à toutes les étapes de la dissolution et la liquidation de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "PETROLVILLA INTERNATIONAL S.A.", suite à une déclaration faite par Maître Andrea Cimino, notaire de résidence à Trento (Italie), en date du 9 août 2012 comportant en annexe un procès-verbal du Conseil d'Administration daté du 30 mars 2012, ainsi qu'une procuration authentique reçue par Maître Andrea Cimino, préqualifié, en date du 4 septembre 2012.

Lesquelles déclarations et procuration après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme "PETROLVILLA INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège à L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 97.519, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C n°40 du 13 janvier 2004.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial C n°670 du 30 juin 2004.

II. - Que le capital social de la société anonyme «PETROLVILLA INTERNATIONAL S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) divisés en TRENTE ET UNE MILLE ACTIONS (31.000.-) actions, d'une valeur nominale de UN EUROS (EUR 1.-) chacune.

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «PETROLVILLA INTERNATIONAL S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Qu'un bilan de clôture de la société anonyme «PETROLVILLA INTERNATIONAL S.A.» a été établi au 11 septembre 2012, dont un exemplaire restera annexé au présent acte.

VI.- Que le comparant la société par actions de droit italien dénommée «PVB POWER S.P.A.» préqualifiée, déclare que les dettes connues s'élèvent au montant total de trois millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-six euros et quarante cents (3.452.966,40.- €) (ce montant reprend toutes les dettes du bilan annexé + les provisions pour impôts et taxes + la facture de la Fiduciaire et la facture de l'acte de dissolution du notaire) et le comparant déclare que ces dettes seront payées, que les actifs lui seront attribués et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, présents et futurs, connus et inconnus de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BORTOLOTTI S., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/09/2012. Relation: EAC/2012/11892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé):HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/09/2012.

Référence de publication: 2012119277/65.

(120161522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Nervis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.480.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 10 Septembre 2012.

- Il a été décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

3 avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

- Il a été décidé d'accepter les résignations de:

* Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

* René Goffin en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

- De nommer en tant que nouveaux administrateurs:

* FMS Services S.A., ayant son siège social au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B101240, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans;

* S.G.A. Services S.A., ayant son siège social au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro 876118 avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De reconduire le mandat de Mr. Sammy Haress en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Euraudit S.à r.l. ayant son siège social au 16 Allée Marconi, L- 2120 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro 842889, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012119436/29.

(120161557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Jattis 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 10 Septembre 2012.

- Il a été décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

3 avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

- Il a été décidé d'accepter les résignations de:

* Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

* René Goffin en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

- De nommer en tant que nouveaux administrateurs:

* FMS Services S.A., ayant son siège social au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B101240, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans;

* S.G.A. Services S.A., ayant son siège social au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B76118 avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De reconduire le mandat de Mr. Sammy Haress en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

* Euraudit S.à r.l. ayant son siège social au 16 Allée Marconi, L- 2120 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B42889, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012119428/29.

(120161535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Eudemis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.861.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 10 Septembre 2012.

- Il a été décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

3 avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

- Il a été décidé d'accepter les résignations de:

* Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

* René Goffin en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

- De nommer en tant que nouveaux administrateurs:

* FMS Services S.A., ayant son siège social au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B101240, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans;

* S.G.A. Services S.A., ayant son siège social au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B76118 avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De reconduire le mandat de Mr. Sammy Haress en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

* Euraudit S.à r.l. ayant son siège social au 16 Allée Marconi, L- 2120 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B42889, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012119425/29.

(120161537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Colomis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.989.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 10 Septembre 2012.

- Il a été décidé de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: 3 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- Il a été décidé d'accepter les résignations de:

* Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

* René Goffin en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

- De nommer en tant que nouveaux administrateurs:

* FMS Services S.A., ayant son siège social au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B101240, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans;

* S.G.A. Services S.A., ayant son siège social au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B76118 avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De reconduire le mandat de Mr. Sammy Haress en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

- De nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

* Euraudit S.à r.l. ayant son siège social au 16 Allée Marconi, L- 2120 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B42889, avec effet immédiat et ce, pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012119421/27.

(120161555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Am 18.09.2012 hat die Gesellschafterversammlung der CB CERATIZIT Luxembourg SA beschlossen:

Die Gesellschafterversammlung der CB CERATIZIT SA hat am 18.09.2012 beschlossen, dass die Bestellung von Frau Shu Li Albert als B Verwaltungsmittglied der CB CERATIZIT Luxembourg SA mit Wirkung zum 18.09.2012 widerrufen wird und Frau Shu Li Albert ab dem 19.09.2012 nicht länger B Verwaltungsratsmitglied der CB CERATIZIT Luxembourg SA ist.

Die Gesellschafterversammlung der CB CERATIZIT SA hat am 18.09.2012 beschlossen, dass die Bestellung von Frau Shu Li Albert als geschäftsführendes B Verwaltungsratsmitglied der CB CERATIZIT Luxembourg SA mit Wirkung zum 18.09.2012 widerrufen wird und Frau Shu Li Albert ab dem 19.09.2012 nicht länger geschäftsführendes B Verwaltungsratsmitglied der CB CERATIZIT Luxembourg SA ist.

Die Gesellschafterversammlung der CB CERATIZIT SA hat am 18.09.2012 beschlossen, dass Herr Mingyuan Xie (wohhaft: 69 Xingxi Road, Xinglin, Jimei District, Xiamen, China) ab dem 19.09.2012 bis zur Generalversammlung der CB CERATIZIT Luxembourg SA, die im Jahre 2013 stattfindet, das Amt eines B Verwaltungsratsmitglied der CB CERATIZIT Luxembourg SA wahrnimmt. Herr Mingyuan Xie nimmt das Amt an.

Die Gesellschafterversammlung der CB CERATIZIT SA hat am 18.09.2012 beschlossen, dass Herr Mingyuan Xie (wohhaft: 69 Xingxi Road, Xinglin, Jimei District, Xiamen, China) ab dem 19.09.2012 bis zur Generalversammlung der CB CERATIZIT Luxembourg SA, die im Jahre 2013 stattfindet, das Amt eines geschäftsführendes B Verwaltungsratsmitglied der CB CERATIZIT Luxembourg SA wahrnimmt. Herr Mingyuan Xie nimmt das Amt an.

Mamer, den 19.09.2012.

Gerhard Kerckhoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2012119420/27.

(120161539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2012

- Sont réélus au Conseil d'Administration

* M. Günter Lutgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018

* M. Holger Pfeiffer, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Jeremy Stenham, membre du conseil d'administration, 1 Finsbury Avenue, EC2M 2AN, Londres, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

* M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour SF (Lux) SICAV 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Vitali Schetle / Holger Rùth

Director / Director

Référence de publication: 2012119327/27.

(120161574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2012

- Sont réélus au Conseil d'Administration

* M. Günter Lutgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018

* M. Holger Pfeiffer, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Jeremy Stenham, membre du conseil d'administration, 1 Finsbury Avenue, EC2M 2AN, Londres, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

* M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour SF (Lux) SICAV 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Vitali Schetle / Holger Rùth

Director / Director

Référence de publication: 2012119326/27.

(120161575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Flaskamp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.887.

Im Jahr zweittausendundzwölf, am fünften September.

vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Flaskamp Invest S.A. mit Sitz in L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 157.887 (die „Gesellschaft“) zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde des Notars Henri Hellinckx am 22. Dezember 2010 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (das „Mémorial“) am 15. März 2011, in der Ausgabe Nr. 482 veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom 10. Mai 2012 geändert, welche am 19. Juni 2012 im Mémorial in der Ausgabe Nr. 1531 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 10.45 Uhr unter dem Vorsitz von Manfred Hoffmann, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Corinne Prinz, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Dr. Jürgen Flaskamp, Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer der Gesellschaft, geschäftsansässig in Findel, hier anwesend und dies annehmend.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Vorstands der außerordentlichen Hauptversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

A. Aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien in dieser außerordentlichen Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die außerordentliche Hauptversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

B. Die Tagesordnung der außerordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

I. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 8, rue Lou Hemmer in L-1748 Findel nach 145, rue de Treves in L-2630 Luxemburg und die damit verbundene Anpassung des Artikels 1 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft.

II. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die außerordentliche Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von 8, rue Lou Hemmer in L-1748 Findel nach 145, rue de Treves in L-2630 Luxemburg verlegt.

Der zweite Absatz von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wird wie folgt abgeändert:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.“

Nachdem zu Tagesordnungspunkt „II. Verschiedenes“ keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung um 11:15 Uhr.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben dieselbigen mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HOFFMANN, C. PRINZ, J. FLASKAMP und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42242. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. September 2012.

Référence de publication: 2012119060/52.

(120161524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

LaSalle UK Ventures Property 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.396.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,
on eleventh day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“LaSalle UK Ventures”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, established and having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here after referred to as "the principal",

the principal here represented by Martin Eckel, legal counsel, with professional address in 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 August 2012,

which proxy, after having been signed " ne varietur " by the proxy holder of the appearing principal and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "LaSalle UK Ventures Property 3" (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 124 396, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 February 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 20 April 2007, under number 661 and page 31698.

The Articles of Association of said Company have been amended only once and pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 March 2009, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 05 May 2009, under number 938 and page 44980.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand pounds sterling (12'000.- GBP) divided into six hundred (600) registered shares, all held by the principal, with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, fully paid up in cash.

III.- That the principal ("LaSalle UK Ventures") is the sole and only owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being, as of the date of Incorporation of the Company, sole partner of the Company has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal further, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved Company, for the due performance of their duties as such, up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office, being 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing principal, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le onze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LaSalle UK Ventures», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 220, établie et ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ci-après dénommée: «le mandant»,

le mandant ici représentée par:

Monsieur Martin Eckel , juriste, avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 30 août 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du mandant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «LaSalle UK Ventures Property 3» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124 396, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu

par le notaire soussigné en date du 09 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 avril 2007, sous le numéro 661 et page 31698.

Les statuts de la Société furent modifiés une seule fois et par un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 23 mars 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 05 mai 2009 sous le numéro 938 et page 44980.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille livres sterling (12'000.- GBP) divisé en six cents (600) parts sociales sous forme nominative, toutes détenues par le mandant, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20.- GBP) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant («LaSalle UK Ventures») est le seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant, depuis le jour de la constitution de la Société, le seul associé de la Société a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, étant celui du 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire du mandant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du mandant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. ECKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11871. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012119159/106.

(120161605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Protokoll zur ordentlichen Generalversammlung

Datum: 19. Januar 2012

Zeit: 09:15h

Ort: Rörswyl, CH-3065 Bollingen

Teilnehmer: Donald M. Hess, Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.

Dr. Lee Williams, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.

Christoph Ehrbar, Verwaltungsratsmitglied der Hess Holding S.A.

Lucas Schlageter, Sekretär des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.

AUSZUG:

1. Rücktritt von Dr. Eveline Saupper als Mitglied des Verwaltungsrates. Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Entgegennahme der Kündigung von Dr. Eveline Saupper durch den Verwaltungsrat der Hess Holding S.A. per 31.12.2011.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

2. Wahlen. Wahlen der Mitglieder des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wiederwahl von Donald M. Hess und Christoph Ehrbar bis zur nächsten Generalversammlung.

Wiederwahl von Dr. Lee Williams bis zum Ende des Fiskaljahres 2011/2012 endend am 30. Juni 2012.

Wahl von Timothy Persson (Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld) und Ursula Hess-Rentsch (Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld) als neue Mitglieder in den Verwaltungsrat bis zur nächsten Generalversammlung.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

Donald M. Hess und Christoph Ehrbar sind wiedergewählt bis zur nächsten Generalversammlung.

Dr. Lee Williams ist wiedergewählt bis 30. Juni 2012.

Timothy Persson und Ursula Hess-Rentsch sind als neue Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt bis zur nächsten Generalversammlung.

Donald M. Hess / Lucas Schlageter

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Sekretär des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2012119097/36.

(120161598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

Protokoll zur ordentlichen Generalversammlung

Datum: 19. Januar 2012

Zeit: 09:15h

Ort: Rörswyl, CH-3065 Bollingen

Teilnehmer: Donald M. Hess, Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.

Dr. Lee Williams, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.

Christoph Ehrbar, Verwaltungsratsmitglied der Hess Collection S.A.

Lucas Schlageter Sekretär des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.

AUSZUG

1. Rücktritt von Dr. Eveline Saupper als Mitglied des Verwaltungsrates. Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Entgegennahme der Kündigung von Dr. Eveline Saupper durch den Verwaltungsrat der Hess Collection S.A. per 31.12.2011.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

2. Wahlen. Wahlen der Mitglieder des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wiederwahl von Donald M. Hess und Christoph Ehrbar bis zur nächsten Generalversammlung.

Wiederwahl von Dr. Lee Williams bis zum Ende des Fiskaljahres 2011/2012 endend am 30. Juni 2012.

Wahl von Timothy Persson (Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld) und Ursula Hess-Rentsch (Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld) als neue Mitglieder in den Verwaltungsrat bis zur nächsten Generalversammlung.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

Donald M. Hess und Christoph Ehrbar sind wiedergewählt bis zur nächsten Generalversammlung.

Dr. Lee Williams ist wiedergewählt bis 30. Juni 2012.

Timothy Persson und Ursula Hess-Rentsch sind als neue Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt bis zur nächsten Generalversammlung.

Donald M. Hess / Lucas Schlageter

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Sekretär des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2012119108/36.

(120161597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

HEDF II Spain 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.662.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared;

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l. , a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under the number B 132.663,

here represented by Elin Egilson, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HEDF II Spain 2 S.à r.l., a private limited liability company, (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2613, on November 15, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 222 dated February 2, 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the following agenda;

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) To grant full discharge to the Managers of the Company from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties until this day;
- 3) To appoint HEDF II Luxembourg S.à r.l. as liquidator of the Company (the "Liquidator");
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 5) Decision to instruct the Liquidator to realise on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay and/or settle all the debts of the Company,
- 6) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions;

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the "Law") the Sole Shareholder resolved to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to the Managers of the Company from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties until this day.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint HEDF II Luxembourg S.à r.l. as Liquidator, duly represented by Kenneth MacRae, Manager B and Adam Kruszynski, Manager B, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 125.040.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to empower the Liquidator with the broadest powers as provided for in articles 144 and seq. of the Law and further to empower him to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

121420

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the company and to pay and/or settle all debts of the Company.

Cost

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 132.663, ici représentée par Elin Egilson, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de HEDF II Spain 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg ayant son siège social sis 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 25 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2613 du 15 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 2 février 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de l'ordre du jour suivant;

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2) Accorder la décharge aux gérants de la Société de toute autre responsabilité à l'égard de l'exécution de leurs fonctions respectifs jusqu'à ce jour;
- 3) Nommer HEDF II Luxembourg S.à r.l. en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société;
- 4) Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 5) Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer et/ou trouver un accord quant à toutes les dettes de la Société;
- 6) Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge aux gérants de la Société de toute autre responsabilité à l'égard de l'exécution de leurs fonctions respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur HEDF II Luxembourg S.à r.l. dûment représentée par Kenneth MacRae, Gérant B et Adam Kruszynski, Gérant B, une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale sis 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.040.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi et il est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous la seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer et/ou trouver un accord quant à toutes les dettes de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.200.-

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. EGILSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42613. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119106/135.

(120161542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.663.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared;

Hines European Development Fund II LP, a Limited Partnership duly incorporated under the law of the Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the commercial register of Delaware under the number 4284256,

here represented by Elin Egilson, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HEDF Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company, (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2615, on November 15, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2318 dated September 23, 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the following agenda;

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

- 2) To grant full discharge to the Managers of the Company from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties until this day;
- 3) To appoint HEDF II Luxembourg S.à r.l. as liquidator of the Company (the "Liquidator");
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 5) Decision to instruct the Liquidator to realise on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay and/or settle all the debts of the Company,
- 6) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions;

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the "Law") the Sole Shareholder resolved to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to the Managers of the Company from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties until this day.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint HEDF II Luxembourg S.à r.l. as Liquidator, duly represented by Kenneth MacRae, Manager B and Adam Kruszynski, Manager B, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 125.040.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to empower the Liquidator with the broadest powers as provided for in articles 144 and seq. of the Law and further to empower him to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the company and to pay and/or settle all debts of the Company.

Cost

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Hines European Development Fund II LP, une société de droit de Delaware, Les États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, Les États-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Delaware, Etats-Unis sous le numéro 4284256,

ici représentée par Elin Egilson, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de HEDF Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg ayant son siège social sis 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 25 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2615 du 15 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2318 du 23 septembre 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de l'ordre du jour suivant;

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2) Accorder la décharge aux gérants de la Société de toute autre responsabilité à l'égard de l'exécution de leurs fonctions respectifs jusqu'à ce jour;
- 3) Nommer HEDF II Luxembourg S.à r.l. en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société;
- 4) Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 5) Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer et/ou trouver un accord quant à toutes les dettes de la Société;
- 6) Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge aux gérants de la Société de toute autre responsabilité à l'égard de l'exécution de leurs fonctions respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur HEDF II Luxembourg S.à r.l., dûment représentée par Kenneth MacRae, Gérant B et Adam Kruszynski, Gérant B, une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale sis 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.040.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi et il est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous la seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer et/ou trouver un accord quant à toutes les dettes de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.200.-.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. EGILSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42614. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119105/136.

(120161558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Sodexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 171.447.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée, Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B150.258, ici représentée par Eddy DÔME, expert-comptable, résidant professionnellement au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu de sa qualité de gérant unique.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "SODEXIM S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.000.- EUR (trente deux mille Euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de 100 (EUR cent,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts,

de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 1^{er} lundi de mai à 9 heures, et pour la première fois en 2013.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2012.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l.	<u>320 actions</u>
TOTAL	320 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

- Meyer Philippe, né le 31/12/1946 à Zurich (CH), résident au 78, rue du Rhône, CH 1204 Genève.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Arkai Domiciliation Sàrl, établie et ayant son siège social au 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B. 150.940.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

5. Le siège social de la société est fixé au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DÔME et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2012. LAC/2012/13009. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119341/177.

(120161564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTOR HOLDINGS II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.232 (the Company).

The Company was incorporated on March 7, 2008 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 942, page 45187, dated April 16, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 714, page 34247, dated April 2, 2009.

There appeared:

1. Investindustrial IV L.P., a limited partnership registered under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered in London under number LP 12543 (Investindustrial IV);

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.312 (BI-Invest);

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3. Upper Brook Street Investments II LLP, an English limited liability partnership, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered under number OC 333597 (UBSI, and together with Investindustrial IV and BI-Invest, the Shareholders);

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. The one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Mayfair Trust S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Mayfair Trust S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WORLD MOTOR HOLDINGS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.232 (la Société).

La Société a été constituée le 7 mars 2008 suivant un acte de notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942, page 45187, daté du 16 avril 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714, page 34247, daté du 2 avril 2009.

Ont comparu:

1. Investindustrial IV L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, immatriculé à Londres sous le numéro LP 12543 (Investindustrial IV);

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, sous la forme d'une SICAV - fonds d'investissement spécialisé, organisée sous forme de société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (BI-Invest);

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. Upper Brook Street Investments II LLP, un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, immatriculé sous le numéro OC 333597 (UBSI, et ensemble avec Investindustrial IV et BI-Invest, les Associés);

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées 'ne varietur' par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Mayfair Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mayfair Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et accomplir toutes les opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les boni de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2012. LAC/2012/39747. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119393/170.

(120161562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Alcove Europe One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118894/9.

(120161631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Alcove Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118895/9.

(120161589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Alcove Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 155.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118896/9.

(120161632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 107.088.

EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales en date du 02 septembre 2012 l'associé unique European Property Partners X, L.L.C., une société constituée et existant sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée sous le numéro 4193446, a cédé toutes ses 125 (cent vingt-cinq) parts sociales détenues dans la société Marathon Ris Orangis (Lux) Sàrl à la société Marathon Sigma (Lux) Sàrl, une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L- 1371 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B107088.

Par conséquent la société Marathon Sigma (Lux) Sàrl, est devenue l'associé unique de la société Marathon Ris Orangis (Lux) Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012119201/23.

(120161635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Alder Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 156.519.

Extrait des résolutions du gérant unique Castle Services S.à r.l. prises le 07 juillet 2012

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique que la Société a transféré son siège du 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 7 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Renaud Labye

Mandataire

Référence de publication: 2012118898/15.

(120161606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Accuracy Worldwide S.Coop.SA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 28 octobre 2011

Il ressort notamment des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 28 octobre 2011, que:

- Monsieur David Cayet a été révoqué de ses fonctions d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat;
- Monsieur Wilhelm Mickerts, consultant, né le 21 juin 1960 à Krefeld, Allemagne et demeurant Käthe-Kollwitz-Ring 108, D-63486 Bruchköbel, Allemagne, a été nommé Administrateur de catégorie B, pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour extrait conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012118907/18.

(120161541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Campia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.976.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2012

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.
- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.
- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.
- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7th Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118979/21.

(120161536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 76.686.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012118911/12.

(120161625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Alaneda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.301.

—
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118915/10.

(120161613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Altex Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 120.959.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012118918/12.

(120161645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.759.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire en date du 26 juillet 2012

1. Monsieur Marco GAMBAZZI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Monsieur Carlo CASTELLI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Monsieur Athos CARONI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 18.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Nouvelle Initiative d'Entreprises S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012119252/20.

(120161628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Ardec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 9.599.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012118923/12.

(120161582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Arte Divani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr. Orphée Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 96.719.

Rectificatif comptes annuels au 31/12/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Référence: L120147758 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23/08/2012 sera remplacé par une nouvelle version corrigée du document sous la référence L120147758.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2012.
IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012118924/16.

(120161587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Küchen Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 161.510.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Küchen Holding Luxembourg S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 septembre 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11638.

- que la société «Küchen Holding Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 161 510,

constituée suivant acte notarié du 16 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 1382 du 25 juin 2011,

se trouve à partir de la date du 5 septembre 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 mars 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119153/26.

(120161648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Aventure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.124.

—
Dépôt des comptes annuels qui remplace le dépôt N° 120160704

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2011 rectificatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012118927/12.

(120161671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.743.

—
Veuillez prendre note de la nouvelle dénomination et du nouveau siège du commissaire de la société:

- REVEX, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la gare.

EXTRAIT

La nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, coopté comme administrateur le 4 juin 2012, a été ratifiée et ce dernier a été définitivement nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 19.9.2012.

Pour extrait et avis sincères et conformes

BIOLAND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118944/18.

(120161647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Boucherie Krack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 50.010.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118947/10.

(120161619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Brasserie de l'Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.935.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 août 2012 que:

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Madame Patricia ERZ et Monsieur Rodolphe PALM de leur fonction de gérant technique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant administratif, la société ROLLIBO SARL.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012118951/14.

(120161670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Brabant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 9.974.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.09.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012118950/12.

(120161614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Centerra Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012118964/11.

(120161602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012118965/11.

(120161601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

CAST-Partners Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.761.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012118980/11.

(120161581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Mediflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 117.592.

EXTRAIT

Suite à une cession de 168 parts sociales en date du 28 décembre 2011, capital social est dorénavant souscrit comme suit:

- PORTOBELLA S.A. 66 B, route de Lullange L - 9780 Wintrange RCS Luxembourg B160320	168 parts
- Alex OTTENBURG	166 parts
- Etienne KEYEN 80A, Grand Rue L-9711 Clervaux	166 parts
Total:	500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIFLEX S.à.r.l.

Référence de publication: 2012119230/21.

(120161638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Luxcom Mallorca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 9, am Schëtzepesch.

R.C.S. Luxembourg B 149.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012119176/9.

(120161501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.463.413,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and twelve on the sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20 December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21 March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 21 August 2012, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

(a) five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,

(b) seventeen thousand sixty (17,060) Class P Shares,

(c) one million nine hundred twelve thousand seven hundred and nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares,

(d) six hundred six thousand three hundred and fourteen (606,314) Class OT-T Shares,

(e) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,

(f) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,

(g) five hundred thousand (500,000) Class M Shares,

(h) five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares

(being a total of four million four hundred thirty-five thousand three hundred forty-five (4,435,345) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The entire issued share capital and all shareholders being represented, the meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- Increase of the issued share capital by an amount of twenty-eight thousand and sixty-eight Euro (€ 28,068) to four million four hundred sixty-three thousand four hundred and thirteen Euro (€ 4,463,413) by the issue of twenty-eight thousand and sixty-eight (28,068) Class P Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) per share and a total subscription price of twenty-eight thousand and sixty-eight Euro (€ 28,068) in the proportions set out hereafter and consequential amendment of article 5 of the Articles:

Subscriber	Class P Shares
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	8,893
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	17,838
Officers Nominees Limited	1,337
TOTAL	<u>28,068</u>

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of twenty-eight thousand and sixty-eight euro (€ 28,068) to four million four hundred sixty-three thousand four hundred and thirteen Euro (€ 4,463,413) by the issue of twenty-eight thousand and sixty-eight (28,068) Class P Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) per share and a total subscription price of twenty-eight thousand and sixty-eight Euro (€ 28,068). Thereupon each of the subscribers, as set forth in the agenda and each represented by Me Toinon Hoss, prenamed, subscribed and fully paid in cash, the number of Class P Shares set forth against its name in the table in the agenda.

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to consequentially amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four million four hundred sixty-three thousand four hundred and thirteen Euro (€ 4,463,413) divided into

- five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,
- one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- forty-five thousand one hundred and twenty-eight (45,128) Class P Shares,
- one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
- six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).

The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de septembre,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, nommé ci-avant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 août 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, nommé ci-avant, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les

- (a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,
- (b) dix-sept mille soixante (17.060) Parts Sociales de Classe P,
- (c) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT,
- (d) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
- (e) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
- (f) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
- (g) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M,
- (h) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E, et
- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(représentant un total de quatre millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq (4.435.345) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) L'intégralité du capital social émis et tous les associés étant représentés, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social émis d'un montant de vingt-huit mille soixante-huit euros (28.068 €) pour le porter à quatre millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent treize euros (4.463.413 €) par l'émission de vingt-huit mille soixante-huit (28.068) Parts Sociales de Classe P, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) par part sociale et un prix total de souscription de vingt-huit mille soixante-huit euros (28.068 €) dans les proportions suivantes et modification en conséquence de l'article 5 des Statuts:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe P
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	8.893
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	17.838
Officers Nominees Limited	1.337
TOTAL	28.068

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt-huit mille soixante-huit euros (28.068 €) pour le porter à quatre millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent treize euros (4.463.413 €) par l'émission de vingt-huit mille soixante-huit (28.068) Parts Sociales de Classe P, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) par part sociale et un prix total de souscription de vingt-huit mille soixante-huit euros (28.068 €). A la suite de quoi, chaque souscripteur, tel qu'énoncé dans l'ordre du jour et chacun représenté par Me Toinon Hoss, nommée ci-avant, ont souscrit et payé entièrement en numéraire, le nombre de Parts Sociales de Classe P susmentionnées à côté de leur nom dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Preuve du paiement total du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

5.1. La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de quatre millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent treize euros (4.463.413 €) divisé en: -cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,

- cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
- quarante-cinq mille cent vingt-huit (45.128) Parts Sociales de Classe P,
- un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT,
- six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
- cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M,
- cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E, et
- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous la forme de classes de parts sociales (lesquelles pourront être des Classes Simples ou des Classes Jointes).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 1,200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42617. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119010/166.

(120161682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

CALOOCAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.376.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118976/11.

(120161721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Cologne Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.546.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118993/11.

(120161706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Mysama S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 147.046.

- Madame Ruth DONKERSLOOT domicile professionnelle à 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange, cède 100% (cent pour-cents) de la participation qu'elle détient dans la Société, soit 100 (cent) parts, à Monsieur Jean-François WARTIQUE, domicilié à B-1300 Wavre, Avenue de la Brise 14 en Belgique.

- Démission de Madame Ruth DONKERSLOOT domicile professionnelle à 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange, de son poste de gérante au 1^{er} août 2012.

- Nomination de Monsieur Jean-François WARTIQUE, domicilié à B-1300 Wavre, Avenue de la Brise 14, en Belgique, en tant que gérant à la date du 1^{er} août 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012119828/15.

(120161767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012119827/10.

(120162095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.
